

Image not found or type unknown



Caution compte bancaire joint

Par **PATMICH**, le **11/08/2014** à **22:02**

Merci de votre réponse avec laquelle je suis d'accord sur le principe mais je me suis engagée seule alors que nous ne possédons qu'un compte joint. Ma question était de savoir si mon mari devait subir cet engagement dont il n'avait pas connaissance jusqu'alors. De plus je n'ai jamais à ce jour reçu de la part de la banque un exemplaire de cet engagement. Est-ce normal ?

Merci de votre réponse.

Meilleures salutations.